

Certificat de Qualité

Nom du produit: **NATULEVAIN RS**

Numéro du produit: **122500B**

Informations relatives au produit

**Numéro statistique de
marchandise:** 1901 20 00

Pays de fabrication: Allemagne

Conditionnement: 25 kg sac en papier

Description: Levain de seigle déshydraté

Dosage: 2 - 20 %

Conservation minimale: 12 mois

Conditions de stockage: garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé

Apparence: poudre beige

Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:
(en ordre
décroissant) Levain de **seigle** déshydraté (farine de **seigle**, culture de starter)

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

122500B NATULEVAIN RS

Valable à partir de 01.01.2016

1 de 3



IREKS

Données analytiques

Valeur pH (5 g/200 ml)	3,3 -	4,1
Acidité	39,0 -	48,0
Densité apparente	749 -	916 g/l
Eau	6,5 -	11,0 %
Cendres (500 °C)	1,1 -	1,6 %
Protéines (N x 6,25)	7,5 -	11,3 %
Amidon	44,9 -	60,7 %
Matières grasses	1,5 -	1,9 %
Fibres alimentaires	10,2 -	13,8 %

Information nutritionnelle

100 g contiennent:

Énergie	1.414 kJ	335 kcal
Graisses	1,7 g	
<i>dont</i>		
<i>acides gras saturés</i>	0,4 g	
Glucides	64,4 g	
<i>dont</i>		
<i>sucres</i>	1,8 g	
Fibres alimentaires	12,0 g	
Protéines	9,4 g	
Sel	< 0,01 g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (CE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2008.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

122500B NATULEVAIN RS

Valable à partir de 01.01.2016

2 de 3



IREKS

Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (CE) n° 1169/2011.

+ Céréales et produits céréaliers contenant du gluten

- Crustacés et produits à base de crustacés
- Oeufs et produits à base d'oeufs
- Poissons et produits à base de poissons
- Arachides et produits à base d'arachides
- Soja et produits à base de soja
- Lait et produits laitiers, y compris lactose
- Noix et produits à base de noix
- Céleri et produits à base de céleri
- Moutarde et produits à base de moutarde
- Graines de sésame et produits à base de sésame
- SO₂ et sulfites à des c > 10mg/kg(l), exprimé en SO₂
- Lupin et produits à base de lupin
- Mollusques et produits à base de mollusque

+ contenu(e)s selon recette

- non contenu(e)s selon recette

° des traces ne sont pas à exclure - IREKS GmbH s'engage à éviter également les contaminations croisées au niveau de ses fournisseurs. Ces dernières ne peuvent toutefois pas toujours être entièrement exclues en raison des conditions de culture et de production.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

122500B NATULEVAIN RS

Valable à partir de 01.01.2016

3 de 3

